Mon choix c'est l'Unsa !

Flash Personnels d'Education

N °107

Vos élus Académiques CPE du SE-UNSA :
José Fontana : 06.15.34.93.91 cpe-se-unsa@orange.fr
Marilyne Even : 06.34.19.16.19 marilyne.even@wanadoo.fr
Hélène Devilleger : helene.devilleger@gmail.fr
Hélène Schwalm : Invalette@yahoo.fr

Siège : 17 rue Julia 13005 Marseille 04.91.61.52.06 ac-aix-marseille@se-unsa.org www.se-unsa.org

Recrutement exceptionnel d'enseignants et CPE en 2013

Le Comité Technique Ministériel du 23 octobre a étudié le projet de décret fixant les modalités exceptionnelles de recrutement dans certains corps enseignants et d'éducation sur les concours exceptionnels de juin 2013

Le dispositif prévu transpose au mois de juin 2013 tous les concours externes (et uniquement ceux-là). Les candidats se présenteront aux épreuves d'admissibilité. L'admission aura lieu un an plus tard en juin 2014. Les lauréats signeront un contrat pour l'année scolaire 2013-14.
Pourront se présenter à ce concours exceptionnel, tous les étudiants inscrits en M1, ainsi que tout candidat titulaire d'un M1 ou d'un M2.

Toutes les organisations ont salué la volonté du gouvernement de procéder à des recrutements à la hauteur des annonces faites par le président de la République.
Pour sa part, l'Unsa Education a souligné les zones d'ombre qui entourent le décret. Nous avons demandé des précisions (voir ci-dessous) afin qu'on puisse voter en connaissance de cause sur le texte présenté au CTM. Nous avons insisté sur la nécessité d'un cadrage national pour offrir des garanties aux « étudiants contractuels ».

Ce que le décret n'aborde pas :

- Le temps de travail: et la rémunération : il nous a été confirmé que ces contractuels effectueraient un tiers temps dans les écoles et établissements pour un salaire correspondant à un mi-temps. Se pose donc la question de la base de rémunération. Il semblerait que le ministère s'oriente vers un salaire de base autour d'un indice nouveau majoré de 350 à 360. Mais c'est encore à trancher.
- Un tiers temps correspond rarement à une quotité de classe ou de jours. L'organisation de leur service sera donc compliquée. Une certaine souplesse sera nécessaire.
- L'impact sur les contractuels actuellement en voie de titularisation. Nous avons exprimé notre inquiétude sur d'éventuels non renouvellements de contrats, les recteurs ayant un nouveau vivier même sur un temps limité. Les autres organisations sont allées dans notre sens. La DGRH affirme qu'il n'y en aura pas car ce sont des recrutements nouveaux sur des moyens nouveaux. Nous ne partageons pas cet optimisme. En effet, des concurrences sont possibles notamment sur des disciplines à faible implantations de postes.
- La période d'essai : elle sera conforme au droit commun. Il y aura des consignes pour que la rupture de contrat en fin de période d'essai soit exceptionnelle.
- Quelles missions sur quels horaires ? Selon la DGRH, le contrat doit être compatible avec la continuité de leurs études, y compris l'organisation de leur service. C'est en discussion avec les secrétaires généraux. Cela implique qu'ils seront implantés autour des universités dans lesquelles ils suivent leur master. D'accord avec l'idée d'un cadrage national, mais les recteurs doivent avoir une certaine souplesse
  Va se reposer le problème de tuteurs : leur nombre, le volontariat, leur formation…..Nous avons rappelé fermement nos positions.

Le ministère réaffirme que le dispositif est en construction. Beaucoup d'incertitudes demeurent, l'Unsa Education ainsi que la majorité des autres organisations syndicales ont voté en abstention sur le texte.

Concours de recrutement des enseignants pour la rentrée 2014 : les réponses à vos questions
http://www.education.gouv.fr/cid65919/concours-de-recrutement-des-enseignants-pour-la-rentree-2014-les-reponses-a-vos-questions.html

CLES2 : pas avant 2014 !

Les stagiaires enseignants et personnels d'éducation sont confrontés à de grandes difficultés pour obtenir le Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur et, dans une moindre mesure, le Certificat Informatique et Internet. Nombre d'entre eux sont désormais dans l'impasse. En effet, les textes sont clairs : si les stagiaires ne détiennent pas ces certifications à la date de titularisation, ils seront licenciés. Ce serait un comble en pleine pénurie de recrutements. D'autant plus que cette situation, connue de tous et dénoncée par le SE-Unsa dès 2010, aurait dû être plus fortement anticipée.
Les tergiversations ne sont plus de mise. Les stagiaires ne peuvent être laissés dans l'incertitude, d'autant qu'ils ne sont en rien responsables de cet état de fait. Les formations sont aujourd'hui en nombre insuffisant, leur coût peut être prohibitif et leur volume difficilement compatible avec l'exercice à temps plein du métier.
Pour toutes ces raisons, le SE-Unsa lance une pétition afin que le ministère reporte toute exigence de certification en langue après la mise en place des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education. Pour le SE-Unsa, les certifications doivent faire partie de la formation initiale.

http://petitioncles.org

Refondation : quel projet pour les formateurs ?

La mastérisation Darcos a eu pour conséquence directe un affaiblissement du réseau de maîtres formateurs dans le premier degré et de conseillers pédagogiques dans le second degré.
Quant à ceux qui ont conservé leurs fonctions, ils ont dû faire face à une véritable remise en cause du rôle qui leur était désormais attribué. De plus, l'accueil d'étudiants en stage est venu souvent brouiller les cartes. En effet, les attentes de l'université ont parfois modifié la manière d'exercer la fonction. Les questionnements sont donc nombreux au sein des formateurs.
Les discussions qui ont eu lieu dans le cadre de la Refondation de l'Ecole ont permis d'aborder la question de la place des formateurs de terrain.
Le SE-Unsa a porté tout au long de la concertation un certain nombre de propositions de nature à faire évoluer les choses.
Nous avons en premier lieu revendiqué la création de la fonction de maître formateur du second degré, titulaire d'une certification reconnue, disposant d'une décharge horaire et d'une reconnaissance financière de la mission.
Ensuite, nous avons souligné la nécessité de consacrer des moyens au recrutement de nouveaux formateurs. En effet, l'afflux d'enseignants va nécessiter un nombre de formateurs non négligeable. Faute de quoi, on continuera à mettre en difficulté des stagiaires avec un accompagnement très insuffisant.
Par ailleurs, la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education doit être l'occasion de créer, en formation initiale, des équipes pluriprofessionnelles. Les formateurs de terrain devront faire partie de l'équipe pédagogique des ESPE. Le SE-Unsa revendique une formation intégrée et professionnelle dont ils sont une composante essentielle.
Enfin, il est important que des moyens soient consacrés à la formation continue des formateurs. En effet, la recherche en éducation évolue sans cesse. Il est primordial que ceux et celles qui en sont d'importants vecteurs de diffusion, puissent s'approprier les derniers développements.
A l'heure où les moyens sont comptés, il est vital pour la qualité de la formation initiale et continue de veiller à reconstituer tout un vivier de formateurs. Faute d'anticipation, la remise à plat de ladite formation serait plus qu'incomplète et n'aurait aucune chance d'atteindre son objectif : former des professionnels qualifiés et reconnus pour améliorer la réussite des élèves.

AVS : quand seront-ils des Accompagnants de jeunes handicapés ?

Le groupe de travail crée en octobre 2012 par les ministres déléguées à la recherche éducative et aux personnes handicapées poursuit ses travaux. Dans les nombreuses auditions qui se succèdent, il

apparaît sans ambiguïté que la reconnaissance d'un vrai métier s'appuyant sur un référentiel de compétences est une condition incontournable. Sur ce point, l'Unsa a déjà largement contribué à la création d'un référentiel métier que nous ferons valoir lors des travaux.

Un vrai métier, oui mais pour quoi faire ?

Pour l'Unsa, il est indispensable de considérer l'accompagnement du jeune handicapé dans son ensemble : sur le temps scolaire et extra scolaire car le besoin d'aide ne s'arrête pas aux portes de l'école. Pour cela, le cadre d'emploi doit être clairement établi et élargi avec une formation professionnelle de qualité.

Un employeur, oui mais lequel ?

L'Education nationale ne gèrera pas seule ces nouveaux métiers (AJS). Nous nous dirigeons plus vers une prise en charge interministérielle ou vers la Fonction publique territoriale qui gère aujourd'hui les MDPH. La question du financement sera bien évidemment centrale, le budget reste malheureusement le nerf de la guerre…

Accompagnant un jour, accompagnant toujours ?

Comment seront prises en compte les compétences des agents déjà en poste sur ces missions ? Quelles perspectives de carrière auront ces AJH ? Pour l'Unsa, il est bien sûr indispensable que la Validation des acquis soit possible pour faire valoir des compétences développées sur le terrain mais aussi pour offrir à ces salariés des perspectives de carrière diversifiées.

Pour l'Unsa, l'inclusion des jeunes en situation de handicap est une exigence démocratique. C'est pour cette raison qu'elle continuera à intervenir et à porter ses propositions pour que les personnels qui les accompagnent soient enfin reconnus dans leur professionnalité.

Refondation : Compte-rendu de la rencontre avec le conseiller du ministre

Suite aux propositions faites par le ministre le 16 octobre lors de la séance de travail avec les syndicats d'enseignants sur la refondation et la future loi d'orientation (http://www.se-unsa.org/spip.php?article5039), le SE-Unsa, à sa demande, a rencontré mercredi 14 novembre, Daniel Assouline, conseiller du ministre pour la voie professionnelle et l'orientation.

Le SE-Unsa, qui partage les objectifs affichés par le ministre pour la voie professionnelle, considère que les propositions avancées nécessitent des éclaircissements et des échanges sur les modalités de leur mise en œuvre. L'impact sur les conditions de travail des lycéens et de leurs enseignants doit être mesuré avec précision.

Il ressort des échanges avec le conseiller du ministre que la réflexion n'est pas aboutie et que le ministère se situe à ce stade au niveau des principes.

1/ Améliorer parcours et orientation:

SE-Unsa : Si nous sommes d'accord sur votre proposition de créer un parcours 4 ans pour prendre en compte les publics les plus fragiles, nous nous interrogeons sur sa concrétisation.

Daniel Assouline : Il faut donner la possibilité effective aux élèves ayant obtenu un CAP de poursuivre en cycle terminal du bac pro**.** Avec l'augmentation des capacités d'accueil en CAP, il est possible de travailler sur les passerelles (CAP vers bac pro et bac pro CAP) pour organiser des parcours 4 ans.

SE-Unsa : Si les capacités d'accueil en CAP ont certes augmenté, celles du niveau V, avec la disparition des BEP ont diminué de façon drastique. Ces passerelles pour un parcours 4 ans sont confrontées au manque de capacités d'accueil en 1ère pro, et souvent au manque de proximité des structures. De plus, il y a eu ces dernières années une tendance lourde à sacrifier les CAP sous statut scolaire en faveur de l'apprentissage.

Des CAP doivent être créés afin qu'il puisse exister dans chaque établissement et en parallèle de chaque bac pro au moins un CAP. Les capacités d'accueil de chaque CAP doivent être adaptées pour permettre la nécessaire fluidité des parcours.

Pour les bacs pro ne disposant pas de CAP, un parcours 4 ans de proximité doit aussi être possible. Nous proposons de créer une structure d'un an, post-seconde, pour accéder au BEP rénové du bac pro concerné.

D. Assouline a été sensible à notre analyse et argumentaire. Une réflexion à ce sujet sera menée.

SE-Unsa : Vous avez évoqué la création d'une 2nde professionnelle de détermination. Nous souhaitons des précisions à ce sujet.

D. Assouline : Les bacheliers professionnels sont les seuls à ne pas avoir de possibilité d'affiner leur orientation en seconde. Donc nous réfléchissons à l'opportunité de créer une seconde de détermination pour le champ du tertiaire et celui de la production. Cela sera mis en place à titre expérimental.

SE-Unsa : Cela ne nous parait pas réaliste compte tenu de la diversité des diplômes de ces champs et des problématiques d'accès aux diverses formations, particulièrement en zone rurale. Le modèle existant dans la voie générale et technologique ne nous paraît pas transposable à la voie professionnelle.

Mon choix c'est l'Unsa !

En revanche, il a été établi 17 champs professionnels correspondant chacun à plusieurs bac pro. Si expérimentation il y a, nous souhaitons qu'elle s'effectue dans ce cadre.
D. Assouline : Nous allons y réfléchir et étudier la faisabilité.
SE-Unsa : Vous proposez l'augmentation de 2 semaines des périodes de formation en entreprise et une nouvelle répartition en les réduisant à 4 semaines maximum en 2nde et 20 semaines sur le cycle terminal. Quels objectifs poursuivez-vous avec ces modifications ?
Compte tenu des difficultés à trouver des lieux de stage, l'augmentation parait inopportune. De plus, cela supprimerait 2 semaines de cours et alourdirait par conséquence les emplois du temps des élèves pendant les périodes au LP.
D. Assouline : Les entreprises sont demandeuses de plus de professionnalisation, d'où l'allongement, au moins pour les élèves dont le projet est une insertion professionnelle immédiatement après l'obtention du bac pro. Il semble nécessaire en seconde d'avoir plus de temps pour effectuer « une reconstruction scolaire » des élèves. De plus les élèves de seconde sont les plus difficiles à placer en stage.
SE-Unsa : Au sujet des grilles horaires, le bac pro est le seul bac qui ne propose pas de grille élève indicative hebdomadaire mais seulement des horaires globalisés sur 3 ans. Par ailleurs il n'y a aucun cadrage concernant la dotation pour les sections de spécialités différentes qui sont regroupées. Cela engendre des dérives importantes en termes de dotation aux établissements et de répartition par discipline.
D. Assouline : Nous reverrons les grilles horaires si nécessaire.

2/ Améliorer la réussite au bac pro:
SE-Unsa : vous envisagez les épreuves du diplôme intermédiaire (CAP ou BEP) comme sous-ensemble du Bac pro. Pouvez-vous préciser vos intentions ?
D. Assouline : Les épreuves de certification du diplôme intermédiaire pourraient être conçues comme des épreuves anticipées du Bac Pro afin d'alléger le nombre d'épreuves. Nous souhaitons également diminuer le nombre de CCF.
SE-Unsa : Nous sommes favorable aussi à une meilleure cohérence entre le diplôme intermédiaire et le bac pro. Mais cette imbrication demandera un travail conséquent et devra passer en commission professionnelle consultative. Du temps sera donc nécessaire.
Par ailleurs nous sommes favorable à la remise à plat de l'évaluation. La quasi généralisation du CCF qui a été imposée pose énormément de problème en termes d'organisation, de planification et de temps passé. Nous souhaitons qu'un équilibre soit trouvé entre épreuves ponctuelles, contrôle continu et CCF.
D. Assouline : Nous allons étudier cela. La DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) a été saisie d'une étude sur les causes de l'augmentation des taux d'échec en Bac Pro qui devrait nous permettre de prendre des décisions pertinentes.

3/ Garantir à tous un diplôme au minimum de niveau V :
SE-Unsa : pour les élèves n'ayant pas obtenu le diplôme intermédiaire, un module spécifique de rattrapage est envisagé en substitution de 3 semaines de PFMP. Quand aura t-il lieu et qui l'assurera ?
D. Assouline : Ce module pourrait être proposé au 4ème semestre du cycle (en fin de première). Ces heures de modules pourraient être effectuées par des enseignants qui ne sont pas en charge de suivi d'élèves ou qui sont « déchargés » de suivi. Les 2 semaines supplémentaires de PFMP ne nécessitent pas d'augmenter les heures de suivi. Les enseignants seront donc libérés pendant 2 semaines. Ces heures libérées seront mises au service des modules.
SE-Unsa : Notre syndicat sera vigilant au respect des dispositions statutaires pour le décompte horaire de suivi de stage.

4/ Améliorer les poursuites d'études:
SE-Unsa : Votre proposition de créer un module de préparation à la poursuite d'étude est intéressante. Elle se ferait donc à la place de 3 semaines de PFMP. A l'image du module de rattrapage, cette mise en œuvre doit se faire dans le respect du statut et des équipes pédagogiques.
D. Assouline : Les poursuites d'études en BTS doivent s'amplifier, car c'est ce niveau de qualification qui est et sera le plus attendu sur le marché du travail.
SE-Unsa : L'ouverture des BTS à un plus grand nombre de bacheliers pro ne doit pas être un leurre pour les familles et les élèves. Il faut s'assurer que les conditions de la réussite soient réunies, par une préparation en amont et par un meilleur accompagnement à l'entrée en BTS.
Refondation et Carte des formations : on en est où ?
D. Assouline : Les arbitrages ont été rendus sur la répartition des compétences entre Etat et Régions. La région proposera, après concertation dans le cadre du PRDFP une liste hiérarchisée des ouvertures et fermetures souhaitées. Le rectorat, qui fournit les moyens en enseignants, disposera de la décision finale sur l'ensemble des propositions faites par la Région.
SE-Unsa : Cette répartition des responsabilités nous semble équilibrée et propice à un véritable dialogue pour aboutir à un accord.